



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Les adeptes de Koh-Lanta sont-ils responsables de l'annulation des camps scolaires ?

Texte déposé

La presse de boulevard s'est récemment fait l'écho d'un camp de survie organisé par une école de l'ouest-lausannois à Ovronnaz. Les mesures sanitaires n'ayant apparemment pas été respectées, plusieurs élèves ont été contaminés et testés positifs au COVID.

Une semaine plus tard, le Conseil d'Etat décidait d'annuler les camps dès la 9^{ème} année.

Le communiqué sur cette décision restant très évasif, j'ai donc l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

Quelles sont les raisons objectives qui ont poussé le Conseil d'Etat à annuler les camps scolaires des degrés 9 à 11^{ème} jusqu'au 31 janvier 2021 ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa prompte réponse et lui adresse mes respectueuses salutations.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Aschwanden Sergei

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch